Détention des animaux en environnement zoologique: normes minimales

1991/0523(SYN) - 30/08/1991 - Document de base législatif

Cette proposition de directive cherche à introduire des normes uniformes minima en ce qui concerne l'entretien des animaux dans les zoos, la formation et la sécurité du personnel ainsi que la sécurité des visiteurs. La directive prévoit que les zoos devraient recevoir une autorisation avant de pouvoir être ouverts au public; l'autorisation serait accordée après qu'une inspection ait pu établir que le zoo remplit les normes ou est sur le point de les remplir. Les magasins d'animaux et les cirques sont exclus du champ d'application de la directive.